



REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE SAINT-VRAIN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2024.579.05

SEANCE 4 AVRIL 2024

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 4 avril, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme CORDIER Corinne, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Mme Corinne CORDIER (Maire), M. Luc SARRELABOUT, Mme Anne-Marie FOURNILLON, M. Joao José FERNANDES, M. David MOREAU, Mme Delphine REMY (Adjoints au Maire), Mme Véronique DORE RENOUST, M. Ahmed TIGHIOUARET, M. Philippe CHARPILLET, M. William GRANET, M. Lionel BRULE, M. Louis LANGLET, M. Christian DUPRÉ, M. Bruno FOUCHER (Conseillers municipaux).

ABSENTS EXCUSES :

Mme Emmanuelle GUAJARDO-FILIPPI, (pouvoir M. David MOREAU)
Mme Michèle CHARREYRE, (pouvoir Mme Anne-Marie FOURNILLON)
M. Eric DUPRAT, (pouvoir Mme Corinne CORDIER)
Mme Emilie SAYAG, (pouvoir M. Louis LANGLET)

ABSENTS :

Mme Morgane BENOIST
Mme Nadine WILLEMET
Mme Valérie CHAILLIE
Mme Elodie FLANDRIN

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur David MOREAU est désigné secrétaire de séance en application de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE	:	23
NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS	:	15
NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES	:	19
DATE DE LA CONVOCATION	:	29 mars 2024

REÇU EN PREFECTURE

le 11/04/2024

Application agréée E-legalite.com

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la Loi de Finance pour l'année 2024,
VU l'état 1259 transmis par les services de la trésorerie,

CONSIDERANT qu'il appartient au Conseil municipal de prévoir et d'inscrire, chaque année, l'ensemble des dépenses et recettes de la commune,

CONSIDERANT que l'adoption, au 1^{er} janvier 2023, de la nomenclature M57 permet au Maire d'effectuer des virements de crédit de chapitre à chapitre au sein de la même section, sauf pour les crédits relatifs aux dépenses de personnel, et que le plafond est fixé à 7.5% pour chaque section,

Sur proposition du Maire,

Le conseil Municipal de Saint-Vrain, après en avoir délibéré, par 17 voix pour et 2 contre (Louis LANGLET et Emilie SAYAG) :°

➤ **ADOPTE** le budget primitif 2024 suivant :

EN FONCTIONNEMENT :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Propositions 2024
TOTAL RECETTES REELLES	3 477 479,50 €
013 Atténuations de produits	37 000,00 €
70 Produit des services	236 500,00 €
73 Impôts et taxes	2 794 689,00 €
74 Dotations et compensations	345 790,50 €
75 Autres produits de gestion courante	62 500,00 €
77 Produits exceptionnels	1 000,00 €
TOTAL RECETTES ORDRE	1 061 398,19 €
042 Opérations d'ordre de section à section	34 212,94 €
002 Résultat reporté	1 027 185,25 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	4 538 877,69 €

REÇU EN PREFECTURE

le 11/04/2024

Application agréée E-legalite.com

DEPENSES FONCTIONNEMENT	Propositions 2024
TOTAL DEPENSES REELLES	3 606 918,49 €
011 Charges à caractère général	1 645 075,82 €
012 Charges de personnel et assimilées	1 669 865,48 €
014 Atténuation de produits	51 000,00 €
65 Autres charges de gestion courantes	213 177,00 €
66 Charges financières	10 300,19 €
67 Charges exceptionnelles	5 000,00 €
68 Dotations aux provisions	12 500,00 €
TOTAL DEPENSES ORDRE	931 959,20 €
023 Virement à la section d'investissement	536 959,20 €
042 Opérations d'ordre amortissements	395 000,00 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	4 538 877,69 €

EN INVESTISSEMENT

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Propositions 2024
TOTAL RECETTES REELLES	773 090,17 €
10222 F.C.T.V.A	35 426,00 €
10226 Taxe aménagement	80 000,00 €
13 Subventions d'équipements	532 325,69 €
16 Emprunt	0,00 €
001 résultat d'investissement reporté	125 338,48 €
TOTAL RECETTES ORDRE	931 959,20 €
021 Autofinancement/virement de la section de fonct	536 959,20 €
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	395 000,00 €
041 Opérations d'ordre patrimoniales	
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 705 049,37 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Propositions 2024
TOTAL DEPENSES REELLES	1 670 836,43 €
20 Immobilisations incorporelles	178 200,00 €
21 Immobilisations corporelles	1 384 027,32 €
10 Dotations	6 000,00 €
16 dont remboursement en capital de la dette	102 609,11 €
TOTAL DEPENSES ORDRE	34 212,94 €
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	34 212,94 €
041 Opérations d'ordre patrimoniales	0,00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 705 049,37 €

➤ **CONSTATE** que le budget s'équilibre :

REÇU EN PREFECTURE

le 11/04/2024

Application agréée E-legalite.com

- En investissement à 1 705 049.37 euros

Fait à Saint-Vrain, le 4 avril 2024

Le Maire,
Corinne CORDIER



Certifié exécutoire après :
- dépôt en Sous-préfecture le :
- publication le :

Le Maire, Corinne CORDIER

Conformément aux dispositions de l'article R. 421-1 du Code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours juridictionnel devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

REÇU EN PREFECTURE

le 11/04/2024

Application agréée E-legalite.com